

LOI 14 : COUP DE PIED DE REPARATION (PENALTY)

Un coup de pied de réparation est dicté contre l'équipe qui commet, dans sa propre surface de réparation et alors que le ballon est en jeu, l'une des dix fautes pour lesquelles un coup franc direct doit être accordé.

Un but peut être marqué directement sur coup de pied de réparation.

Un temps supplémentaire doit être accordé pour tout coup de pied de réparation devant être exécuté à la fin de chacune des périodes du temps réglementaire ou à la fin de chacune des deux périodes de la prolongation.

Positions respectives du ballon et des joueurs

Le ballon :

- est placé sur le point du coup de pied de réparation

Le joueur exécutant le coup de pied de réparation :

- est clairement identifié

Le gardien de but de l'équipe défendant :

- reste sur sa propre ligne de but, face à l'exécutant, entre les montants de but, jusqu'à ce que le ballon ait été botté

Tous les joueurs autres que l'exécutant se trouvent :

- dans les limites du terrain de jeu
- en dehors de la surface de réparation
- derrière le point de réparation
- au moins à 9,15 m du point de réparation

L'arbitre

- ne doit pas donner le signal de l'exécution avant que les joueurs n'aient pris position conformément à la Loi
- décide quand le coup de pied de réparation est considéré comme exécuté

Exécution

- le tireur du coup de pied de réparation botte le ballon en direction du but
- il ne doit pas jouer le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur
- le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a bougé en direction du but adverse

Quand un coup de pied de réparation est exécuté ou doit être répété pendant le temps réglementaire ou pendant le temps additionnel prévu en fin de période ou en fin de match pour permettre son exécution ou sa répétition, le but est accordé si, avant de passer entre les montants de but et sous la barre transversale :

- le ballon touche l'un ou l'autre ou les deux montants et/ou la barre transversale et/ou le gardien de but

Infractions / sanctions

Si l'arbitre a donné le signal de l'exécution du coup de pied de réparation et que, avant que le ballon ne soit en jeu, les situations suivantes surviennent :

- l'arbitre laisse exécuter le coup.
- si le ballon pénètre dans le but, répétition du coup de pied de réparation
- si le ballon n'entre pas dans le but, l'arbitre arrête le jeu et le match reprend par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse, à l'endroit où la faute a été commise.

Le gardien de but transgresse les lois du jeu :

- L'arbitre laisse exécuter le coup
- si le ballon pénètre dans le but, le but est accordé
- si le ballon n'entre pas dans le but, le coup de pied de réparation doit être répété

Un coéquipier de l'exécutant bottant un coup de pied de réparation, enfreint les lois du jeu :

- L'arbitre laisse exécuter le coup
- si le ballon pénètre dans le but, répétition du coup de pied de réparation
- si le ballon n'entre pas dans le but, l'arbitre arrête le jeu et le match reprend par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse, à l'endroit où la faute a été commise.

Un coéquipier du gardien de but enfreint les lois du jeu :

- L'arbitre laisse exécuter le coup
- Si le ballon pénètre dans le but, le but est accordé
- Si le ballon n'entre pas dans le but, le coup de pied de réparation sera retiré

Un ou plusieurs joueurs de l'équipe défendante et attaquante enfreignent les lois du jeu :

- L'exécution doit être répétée.

Si, après le tir du coup de pied de réparation :

L'exécutant touche le ballon une seconde fois (mais pas avec la main) avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur :

- Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise. (S.R.C.P. Loi 8)

L'exécutant saisit délibérément le ballon des mains avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur :

- Un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise. (S.R.C.P. Loi 8)

Le ballon entre en contact avec un corps étranger sur sa trajectoire :

- Le coup de pied de réparation est retiré

Le ballon après avoir été repoussé par le gardien de but, un montant de but ou la barre transversale, retombe dans le terrain de jeu où il est alors touché par un corps étranger :

- L'arbitre interrompt le jeu
- Le jeu reprend par une balle à terre à l'endroit où le ballon se trouvait au moment où il a été touché par le corps étranger (S.R.C.P. Loi 8).